

AVIS

10/12/2024

Avis adopté en séance plénière le 10 Décembre 2024
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

Stratégie de gestion de la dette Bilan 2024 et perspectives 2025



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Jean-Luc BLANC**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteuse : **Isabelle LAFARGUE FERY**

CESER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Rapporteure :

**Isabelle LAFARGUE FERY (3^{ème} collègue),
Présidente de la commission « Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux »**

Assistée de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'Unanimité des 118 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

Sommaire

1. OBJET DU RAPPORT	5
2. COMMENTAIRES ET AVIS DU CESER.....	5
EXPLICATION DE VOTE	7

1. Objet du rapport

Ce rapport répond à l'obligation réglementaire faite aux Régions de présenter un bilan de l'endettement et de définir une stratégie d'endettement pour l'exercice à venir. Il est élaboré dans le contexte d'une situation dégradée des finances de l'Etat Français, et établit une prospective détaillée de ses impacts et conséquences sur les finances de la Région.

Il est structuré autour de trois volets :

- L'encours de la dette de la Région, sa répartition entre taux fixes et taux variables ;
- Les opérations de couverture par contrats de swaps ;
- La stratégie d'endettement pour l'année 2025.

2. Commentaires et avis du CESER

Le CESER note que la Région a fait le choix de maintenir en 2025 une politique d'investissement dynamique. Si une grande part de ces dépenses d'investissement 2025 résulte d'engagement pris sur les années antérieures, sur des projets entrant dans le cadre de ses compétences obligatoires, il a été nécessaire de mettre en place une stratégie de « lissage » dans le temps, certaines opérations jugées moins « urgentes ». Le financement de ces investissements nécessitera en 2025 un recours important à l'emprunt. A fin 2025, l'encours de dette devrait avoisiner 3,4 Md€, pour une capacité de désendettement en dégradation, atteignant 9,7 années.

Les économies imposées à la Région sur les dépenses de fonctionnement de son budget 2025, de l'ordre de 120 M€, conduiront à une baisse importante de l'épargne brute. Celle-ci est estimée à 348 M€ pour 2025 contre 445 M€ en 2024, soit une diminution de 97 M€.

Le CESER souligne que le maintien du niveau d'épargne constituera un enjeu essentiel pour la poursuite par la Région d'un haut niveau d'investissements, et a pris acte de l'arbitrage annoncé par la Région d'affecter d'éventuelles recettes supplémentaires à la restauration de son épargne brute, en cas d'amélioration de la situation.

Si les impacts des économies imposées et de la poursuite d'un haut niveau d'investissement sur ses indicateurs financiers, apparaissent bien anticipés par la Région, le CESER exprime cependant une inquiétude quant à la soutenabilité de la dette régionale et des risques de taux. C'est pourquoi le CESER encourage la Région à poursuivre sa stratégie de diversification des sources de financement et d'optimisation des taux d'intérêt de sa dette, et à mettre en œuvre une grande vigilance sur l'évolution à moyen terme de son épargne nette, « carburant » de ses ambitions d'investissement.

Explication de vote

1^{er} Collège

Eric CASTET

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Bruno HUSS

Intervention de Eric CASTET au nom du 1^{er} Collège

Le 1^{er} collège a pris note que, dans un contexte national particulièrement difficile, la Région a fait le choix de maintenir en 2025 une politique d'investissement dynamique nécessitant un recours important à l'emprunt. A fin 2025 l'encours de la dette devrait se situer autour de 3,4 Mds correspondant à une capacité de désendettement d'environ 9,7 années alors qu'elle était de 6,6 années en 2024.

La stabilité financière à long terme doit rester une priorité. Le 1^{er} Collège recommande une approche conservatrice dans la gestion de la dette en mettant l'accent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par le recentrage des investissements sur les compétences régionales et la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'hiver 2030.

Le 1^{er} Collège votera l'avis

Intervention de Bruno HUSS au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Nos collèges relèvent la volonté de maintenir le niveau des investissements prioritaires, avec une augmentation de l'endettement.

Ceci va entraîner une dégradation de l'épargne nette sur laquelle nous recommandons une vigilance particulière dans la durée et dans le cadre d'une évaluation partagée.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges votera l'avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr